

Corrigendum

Conférence internationale du Travail, 107^e session, 2018, rapport III (partie A)

Dans le texte français du rapport III (partie A), *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, dans l'observation relative à l'application par la République de Corée de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, veuillez remplacer, au milieu du troisième paragraphe, la phrase: *«Elle ajoute que, alors que la proportion de travailleurs non réguliers diminue, ils sont toujours victimes d'exploitation dans les entreprises.»*, par la phrase suivante:

«Le KEF observe que la proportion de travailleurs non réguliers a récemment diminué.»